



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
0912190000020240314-1-DE-2024-014-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-014

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

Objet : Rétrocession foncière – parcelle ZK n°461 (pour partie) – rue André DEPECKER

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLLOTTE, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L2111-1, 2141-1 et suivants, L3111-1,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3,

VU le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne en date du 9 février 2023, ayant pour objet la régularisation d'empiètement sur la parcelle ZK n°461,

VU l'arrêté de délimitation n°VI-AR-2023-012, parcelle ZK n°461, rue André-Depecker et Mail Antoine - de-Saint-Exupéry et rue Julien-Pranville du 30 mars 2023,

VU le plan de bornage (ci-joint),

VU l'avis de la commission politique de la ville et des quartiers en date du 4 mars 2024,

CONSIDERANT que l'ouvrage public sis rue André-Depecker empiète de 169 m² sur la parcelle N° ZK 461, appartenant à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.

CONSIDERANT que l'assiette foncière communale supportant l'ouvrage public soit régularisée par un acte de rétrocession, au profit de la Commune d'Etampes et à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique de 169 m² issus de la parcelle ZK N°461 appartenant à la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne.
- **DE DIRE** que les frais de notaires sont à la charge de la Commune d'Etampes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte authentique de rétrocession et tous les actes y afférents.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 21 MARS 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.